



de résolution
i annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

25 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 25 juin 2024, à 18 h, à l'hôtel de Ville au 101, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIÉ, DISTRICT N^O 1
M. ÉRICK RICHARD, DISTRICT N^O 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N^O 4
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N^O 5
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 6

EST ABSENTE : M^{ME} ISABELLE PERREAU, MAIRESSE

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ELYSE BELLEROSÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PUBLIC : ENVIRON 0 PERSONNE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Charles-André Pagé, maire suppléant, agit à titre de président d'assemblée et madame Elyse Bellerose, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 18 h00.

2024-06-313

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-4-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-3-2023 VISANT À MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE ZONAGE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423-1990 AFIN DE PERMETTRE L'AFFICHAGE DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE U402**
4. **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-4-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-3-2023 VISANT À MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE ZONAGE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423-1990 AFIN DE PERMETTRE L'AFFICHAGE DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE U402**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

3. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-4-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-3-2023 VISANT À MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE ZONAGE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423-1990 AFIN DE PERMETTRE L’AFFICHAGE DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE U402

LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE donne un avis de motion du projet de Règlement numéro 423-4-2024 voulant qu’il y ait adoption, lors d’une séance subséquente du *Règlement numéro 423-4-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 423-3-2023 visant à modifier la grille de spécifications de zonage du Règlement numéro 423-1990 afin de permettre l’affichage de nouveaux usages dans la zone u402.*

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-4-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-3-2023 VISANT À MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE ZONAGE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423-1990 AFIN DE PERMETTRE L’AFFICHAGE DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE U402

LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE dépose le projet de Règlement numéro 423-4-2024 voulant qu’il y ait adoption, lors d’une séance subséquente du *Règlement numéro 423-4-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 423-3-2023 visant à modifier la grille de spécifications de zonage du Règlement numéro 423-1990 afin de permettre l’affichage de nouveaux usages dans la zone u402.*

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L’ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)

Le maire suppléant et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyennes et citoyens.

2024-06-314

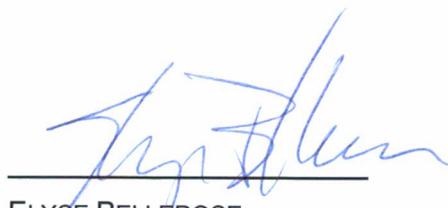
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 01.


CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
MAIRE SUPPLÉANT


ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE